

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothee, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, ANDRE Fabien, RIAL Miguel, BARABEAU Laëtitia, BONNIN Isabelle, DUPIN Karine, VILLEMOT Frédérique, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu, GAGNON-BABIN Julie,

**Absents excusés** : Mme FERTRE Françoise (pouvoir Mme BONNIN Isabelle), M. BLAIN David (pouvoir Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU), Mme BOULNOIS Anne (pouvoir BARABEAU Laetitia), M. ROY Dominique (pouvoir Mme Julie GAGNON-BABIN).

**Absent non excusé** : M. CZERWINSCKI Stanislaw,

**En exercice** : 27

**Présents** : 22

**Votants** : 26

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme Claudine JOLIBOIS ce qui est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

**A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.**

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T. – *délibération n° 20200527B*) :

Réf.	Objet
Décision 5-23	Renouvellement adhésion Club Entreprises Pays Pontois : Coût 220 €.
Décision 6-23	Vente toiles de projection stockées à la Distillerie non utilisées : prix unitaire 10 € TTC
Décision 7-23	Demande de subvention DETR/DSIL et CD17 pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire. Annulation de la décision n° 2/23 suite à une erreur matérielle sur le total de l'APD. Coût HT des travaux 1 086 038,84 €. Plan de financement : Etat DETR (50%)..... 543 019,42 € HT Etat DSIL (15%)..... 162 905,82 € HT CD17(15%)..... 162 905,82 € HT Fonds propres (20%)..... 217 207,77 € HT
Décision 8-23	Demande de subvention auprès du CD17 pour les travaux de réhabilitation du grand bassin de la piscine municipale (reprise étanchéité). Coût HT 12 775,00 €. Subvention sollicitée : 20 %, soit 2 555,00 €. Fonds propres : 80 %, soit 10 220,00 € HT.
Décision 9-23	Réalisation d'un prêt pour un montant de 300 000 € auprès du Crédit Agricole sur le Budget Annexe Chaleur : Extension RCU (réseau chaleur urbain). Taux en vigueur 3,11%, échéances constantes, remboursement annuel, durée 25 ans.
Décision 10-23	Renouvellement adhésion à la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente Maritime. Coût 180 € TTC.
Décision 11-23	Rétrocession concession perpétuelle Cimetière St Martin Nouveau Carré D348, sans contrepartie.
Décision 12-23	Salles annexes, Salle Polyvalente et Salle Roger Renaud : Tarifs spécifique pour les agents communaux : pour une utilisation par année civile : Salles annexes (Ménestrels, Douves, Salle réunion gymnase J. Grand) : par demi-journée = 20,00 €, par journée = 33,00 € // Salle Polyvalente : sans cuisine / jour = 210,00 €, avec cuisine / jour = 300,00 € // Salle des Fêtes Roger Renaud : sans cuisine / jour = 170,00 €, avec cuisine / jour = 250,00 €
Décision 13-23	Tarifs Camping Municipal : rajout le tarif location de caravane : Nuitée 1 <sup>ère</sup> personne = 25 € // Nuitée pour 2 personnes = 30 €.
Décision 14-23	Demande de subvention CD17 pour les travaux de mise aux normes et la réhabilitation du système d'arrosage des terrains : Coût HT 21 710,35 €. Subvention sollicitée (25 %) = 5 428,00 €, fonds propres – 75%) = 16 282,35 €.
Décision 15-23	Demande de subvention Préfecture au titre du Fonds Vert pour le financement du passage en LED de l'intégralité de l'éclairage public, coût HT 69 697,70 €. Plan de financement : Etat Fonds Vert (60%) = 41 818,62 // CD17 (20 %) = 13 939,54 € // Fonds propres (20 %) = 13 939,54 €.
Décision 16-23	Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la création du Skate park. Coût 250 500 € HT. Plan de financement : ANS = 80 750,00 € // CD17 = 20 000,00 // Etat DETR = 49 825,00 // Etat DSIL = 49 825,00

### Examen de l'ordre du jour.

#### **Délibération n° 20230405A-DE : Subventions annuelles aux associations**

Sur le rapport de M. Etienne PERÉ, Maire Adjoint délégué,

**Le Conseil Municipal,**

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions communales aux associations et/ou groupement, conformément au tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	Votes
<b>ASSOCIATIONS PONTOISES</b>		
<b>CULTURE - ANIMATION</b>		
A3P	5 000,00 €	Unanimité
ARTS AUX VILLAGES	3 500,00 €	Unanimité
ATELIER DE PONS (peinture)	200,00 €	Unanimité
ATELIER THEATRAL DE PONS	500,00 €	Majorité : 26 "pour" et 1 abstention (Mme SUIRE)
BOUCHON DE PONS EVENTS	1 500,00 €	Unanimité
CHANGER D'AIR	1 000,00 €	Unanimité
ECMA	2 000,00 €	Unanimité
LES ENFANTS D'APOLLON	2 000,00 €	Unanimité
FADAS DU BAROUF	20 000,00 €	Majorité : 26 "pour" et 1 abstention (M. DESSENDIER)
GICC PAC	21 130,00 €	Unanimité
LIBERTY44	500,00 €	Unanimité
LES CHEMINS DE ST JACQUES	7 000,00 €	Unanimité
SI PONS M'ÉTAIT CONTE	500,00 €	Unanimité
SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ACHEOLOGIE	2 000,00 €	Unanimité
COMITE DES FETES ST VIVIEN	1 500,00 €	Unanimité
SYMPHONIA	3 000,00 €	Unanimité
ADCS OCCE (école élémentaire A d'aubigné)	3 725,00 €	Unanimité
COPERATIVE SCOLAIRE (maternelle AA)	1 925,00 €	Unanimité
<b>ENTRAIDE</b>		
AMIC. RETR. GENDARMERIE UNPRG 17	300,00 €	Unanimité
ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €	Unanimité
COWORPRO 17 (Tiers Lieux)	7 000,00 €	Unanimité
LE PONT DES SEUGNES CSP	80 000,00 €	Unanimité
FNACA	250,00 €	Unanimité
ASSOCIATION PONTOISE DU TELETHON	800,00 €	Unanimité
P'TITS BOUCHONS	300,00 €	Unanimité
<b>SPORTS - LOISIRS</b>		
2 CV CLUB PONTOIS	300,00 €	Unanimité
ACCA	1 000,00 €	Unanimité
AERO-CLUB	3 500,00 €	Unanimité
AERO-MODELISME	450,00 €	Unanimité
AMICALE FRANCIS SIRE	500,00 €	Unanimité
APOGE	10 000,00 €	Unanimité
ARCHERS DES SIRE DE PONS	1 500,00 €	Unanimité

ATHLETISME	5 500,00 €	Majorité : 24 "pour" et 2 abstentions (M. PAVIE, Mme BARABEAU)
BADMINTON	500,00 €	Unanimité
CENTRE DE TIR DE HTE. STGE. (ball trap)	500,00 €	Unanimité
CLUB CANIN PONTOIS	950,00 €	Unanimité
CYCLOS PONTOIS	600,00 €	Unanimité
DAUPHINS PONTOIS	2 000,00 €	Unanimité
FIGHTING CLUB	750,00 €	Unanimité
HAND-BALL OLYMPIC	9 000,00 €	Majorité : 24 "pour" et 2 abstentions (Mme BONNIN, M. RIAL)
JUDO CLUB PONTOIS	6 500,00 €	Unanimité
PECHEURS D'ANGUILLE DE LA SEUGNE	600,00 €	Unanimité
QI GONG-TAI CHI CHUAN/LA GRUE CENDREE	200,00 €	Unanimité
RANDONNEURS PONTOIS	400,00 €	Unanimité
ROLLER CLUB PONTOIS	3 000,00 €	Unanimité
RUGBY R.O.P	9 000,00 €	Majorité : 22 "pour" et 4 abstentions (MM SIMONET, FRANCOIS, PERE, Mme JOLIBOIS)
TENNIS CLUB	1 200,00 €	Unanimité
TIR SPORTIF (A.P.T.S)	2 000,00 €	Unanimité
UNION SPORTIVE PONTOISE - USP	8 500,00 €	Unanimité
VTT PONTOIS	1 000,00 €	Unanimité
ULTRA TRAIL DE PONS (création)	1 500,00 €	Majorité : 20 "pour" et 6 abstentions (MM SIMONET, PAVIE, Mmes YOU, BARABEAU, JOLIBOIS, DUGAS-RAVENEAU)
<b>EXTERIEUR</b>		
MFR SAINT DENIS DU PIN	38,00 €	Unanimité
MFR CHEVANCEAUX	76,00 €	Unanimité
MFR CRAVANS	190,00 €	Unanimité
MFR RICHEMONT	38,00 €	Unanimité

- **PRÉCISE** que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts au budget, chapitre 65.

### **Délibération n° 20230405B : Conventions SDEER « Les Chevaliers »**

Sur le rapport de M. Jean-Michel VELEZ, Maire Adjoint délégué,

Vu la délibération n° 20220629AG,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les devis et les conventions présentés par le SDEER faisant apparaître notamment :
  - GC283-1004 : Enfouissement Génie Civil Télécom Les Chevaliers..... 83 123,57 €
  - EP283-1168 : Reprise éclairage public Les Chevaliers (24 candélabres)..... 24 042,74 €
  - EP283-1175 : Travaux annexes éclairage public Les Chevaliers..... 5 955,90 €
- **INDIQUE** que les paiements, pour ces trois dossiers, seront échelonnés sur 5 ans.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour demande une subvention pour les travaux d'enfouissement de génie civil télécom (83 123,57 € TTC, soit 69 269,64 € HT), selon le plan de financement HT suivant :
  - Conseil Départemental .....25 % ..... 17 317,41 € HT
  - Fonds propres .....75 % ..... 51 952,23 € HT .....soit 65 806,16 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et devis susvisés et tous documents à intervenir dans le cadre de cette délibération.

#### **Délibération n° 20230405C : Convention d'occupation antenne Free**

Sur le rapport de M. Jean-Michel VELEZ, Maire Adjoint délégué,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la mise à disposition de la Société FREE MOBILE d'un emplacement d'environ 60 m<sup>2</sup>, sis au Stade (parcelle AH 31) pour y accueillir des installations de communication électroniques.
- **FIXE** le montant de la redevance annuelle dû par FREE MOBILE à la Commune à 6 500 € TTC (six mille cinq cent euros)
- **APPROUVE** la convention d'occupation du Domaine Public établi dans ce sens et jointe à la présente délibération.
- **APPROUVE** la dépose par FREE MOBILE, à ses frais, du pylône d'éclairage existant et l'installation par FREE MOBILE, à ses frais, d'un nouveau pylône destiné à recevoir leur propre antenne et l'éclairage du terrain réalisé par la Commune, tel que spécifié dans la convention susvisée.

#### **Délibération n° 20230405D : Mutualisation des études dans le cadre de la révision du PLU**

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjoint déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de mutualiser ses études PLU avec les communes citées ci-avant.

#### **Délibération n° 20230405E : OPAH-RU**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ENGAGER** une OPAH RU sur le périmètre identifié par l'étude pré-opérationnelle pour une durée de 5 années, sur 6 années calendaires
- **DE DONNER pouvoir à M. le Maire** pour signer toutes les pièces administratives et financières relatives à la procédure d'OPAH, notamment la convention d'opération dont le projet figure en annexe et définissant les engagements réciproques de l'État, de l'ANAH, de la Communauté de communes et des partenaires
- **D'INSCRIRE** aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires aux propriétaires privés, pour un montant prévisionnel de 50 000 € pour la durée de l'opération selon les modalités déterminées dans le projet de convention
- **DE METTRE** à la disposition du public en mairie pendant un mois le projet de convention.

#### **Délibération n° 20230405F : Commission locale SPR**

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 24 voix « pour » et 2 « abstentions » (Mme Julie GAGNON-BABIN et son pouvoir) :**

- **D'APPROUVER** la création de la Commission Locale SPR
- **D'INDIQUER** que les membres de droits sont :
  - Le Maire de PONS, Monsieur Jacky BOTTON, Président de la commission,
  - Le Préfet du Département de Charente-Maritime ou son représentant,
  - Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant,
  - L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou son représentant.
- **D'ACCEPTER** un vote à main levée pour la désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Commission Locale SPR évoquée.

■ **DE DESIGNER** les représentants du conseil municipal tel qu'indiqué ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Mme Frédéric VILLEMOT
M. Matthieu DESSENDIER	M. Jean-Claude FRANCOIS
M. Sylvain PAVIE	M. Jean-Michel VELEZ
Mme Claudine JOLIBOIS	Mme Agnès YOU

■ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à désigner, après avoir pris attache auprès des personnes, associations et groupements concernés et après accord de Monsieur le Préfet, les représentants d'associations et les personnes qualifiées d'après la liste pressentie ci-après :

Associations pressenties	
Association « Les Chemins de St Jacques » (1 représentant titulaire)	Association « Les Chemins de St Jacques » (1 représentant suppléant)
Association « Fondation du Patrimoine » (1 représentant titulaire)	Association « Fondation du Patrimoine » (1 représentant suppléant)
Association « A3P – Association de Promotion du Patrimoine Pontois » (1 représentant titulaire)	Association « A3P – Association de Promotion du Patrimoine Pontois » (1 représentant suppléant)
Association « Petite Cités de Caractères » (1 représentant titulaire)	Association « Petite Cités de Caractères » (1 représentant suppléant)

Personnes qualifiées pressenties	
C.A.U.E. (1 représentant titulaire)	C.A.U.E. (1 représentant suppléant)
SYMBAS (1 représentant titulaire)	SYMBAS (1 représentant suppléant)
C.D.C.H.S (1 représentant titulaire)	C.D.C.H.S. (1 représentant suppléant)
M. Christian YOU	M. Philippe HELIS

**Délibération n° 20230405G : Contrat de proximité Conseil Départemental 17**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le contrat de proximité entre le Département de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de Haute Saintonge et ses 129 Communes, dont la Commune de PONS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tout document à intervenir.

**Délibération n° 20230405H : Budget Ville de Pons DMB 1**

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OP 21 - Chap. 21 - Art. 2158 - Fonction 412	-2 800,00		
Chap. 204 - Art. 2041632 - Fonction 810	2 800,00		
OP 21 - Article 2313 - Fonction 412	80 238,78	Chap 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	80 238,78

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 023 - Virement vers la section d'Investissement	80 238,78	Chap 77 - Art. 778 - Fonction 412	80 238,78

**Délibération n° 20230405I : Budget Annexe Camping DMB 1**

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OP 11 - Chap 21 - Art. 2158 - Fonct 95	2 800,00	Chap 204 - Art. 2041632 - Fonct 810	2 800,00

**Délibération n° 20230405J : Budget Annexe Cinéma Le Vauban DMB1**

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
OP 11 - Chap 21 – Art. 2158 Fonct 314	959,18	Chap 040 – Art. 28183 Fonct 01	198,00
		Chap 040 – Art. 28188 Fonct 01	761,18
	<b>959,18</b>		<b>959,18</b>

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article 022 Fonct 314 :	-959,18		
Chap 042 - Art. 6811 (042) Fonct 01 :	959,18		
	<b>0,00</b>		

**Délibération n° 20230405K : Personnel Communal – Majoration de la participation de la commune à la participation prévoyance des agents communaux.**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n° 20201202D,

Vu la réunion du CST du 18 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- MODIFIE la délibération n° 20201202D en FIXANT, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, le montant de la participation forfaitaire mensuelle de la Commune, à 8,20 € par agent (augmentation de 2,5 %).
- CONFIRME tous les autres termes de la délibération n° 20201202D du 2 décembre 2020.

**Délibération n° 20230405L : Personnel Communal – Création et suppression de postes au tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade 2023.**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les créations et suppressions de postes listées dans le tableau ci-dessous
- **INDIQUE** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget

Nouveaux postes à créer	Anciens postes à supprimer	Date de prise en compte
Filière Administrative		
1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe à temps complet	1 poste d'Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> Classe à temps complet	01/06/2023
Filière Animation		
1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 1 <sup>ère</sup> Classe à temps non complet (30h)	1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> Classe à temps non complet (30h)	01/06/2023
Filière Sociale		
1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet	1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet	01/08/2023
Filière Technique		
4 postes d'Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe à temps complet	4 postes d'Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe à temps complet	01/06/2023
2 postes d'Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe à temps complet	2 postes d'Adjoint Technique à temps complet	01/07/2023

➤ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Affiché le : 06/04/2023

Le Maire,  
Jacky BOTTON


